

des réalités. Il représente une source de renseignements fort utile en même temps qu'un effort intéressant pour renouveler les catégories de l'analyse traditionnelle. Peut-être faut-il regretter que l'auteur n'ait pas eu le temps ou la place de mesurer les répercussions des difficultés rencontrées par le Congo à l'extérieur de ses frontières et plus principalement sur les autres pays africains, limitrophes ou non.

Conseillons enfin à ceux que le problème intéresse de lire les articles que Crawford YOUNG ne manquera pas de consacrer à un pays qui, depuis 1963, a largement évolué.

Jean-Claude VATIN.

Gilbert TIXIER : Le Ghana. Paris LGDJ, Collection " Comment sont-ils gouvernés ", 1965, 194 p.

Dans un ouvrage qui date de 1965, le Professeur Tixier, brosse un tableau complet d'un Etat qui fut le premier, parmi les Etats africains à accéder à l'indépendance, dans la vague de décolonisation qui débuta en 1957.

L'auteur retrace d'abord, dans des développements assez fastidieux, la longue évolution du statut de cette très ancienne colonie anglaise, à partir de l'établissement de la Gold Coast en 1874 jusqu'à l'indépendance en 1957. Dès 1961, elle avait à sa tête un premier ministre africain, le Docteur NKRUMAH, chef d'un parti déjà très puissant, le Parti de la Convention du Peuple (CPP), et qui par sa stature devait profondément marquer les futures institutions du Ghana. Le Ghana devenu « dominion » indépendant se donna une constitution, instituant un régime parlementaire théorique, fortement marqué par la présence du CPP déjà dominant, dans le cadre d'un Etat unitaire. La formule fédérale avait été écartée car elle risquait de favoriser les tendances centrifuges. D'ailleurs, dès 1956, une loi avait interdit les partis ayant une base régionale ou religieuse.

Le Professeur Tixier montre ensuite comment le Ghana, comme beaucoup d'autres pays africains, s'est orienté vers un régime « présidentiel » déformé, symbolisé par un homme providentiel basé sur un parti unique. Tous les éléments de ce système « présidentiel » sont réunis :

— Un chef de l'Etat responsable devant le peuple, maître absolu de l'exécutif, pouvant dissoudre la chambre, disposant d'un droit de veto illimité à l'encontre des lois, doté d'un véritable pouvoir législatif.

— Un parlement monocaméral, dont les membres sont élus au scrutin uninominal à un tour, dans lequel ne peut se manifester aucune opposition.

Le centre de gravité du pouvoir se situe donc au niveau du chef de l'Etat, qui, en la personne du docteur NKRUMAH, est l'objet d'un véritable culte, faisant à la fois appel aux traditions et aux techniques modernes. L'auteur fait un intéressant portrait de cet homme providentiel, considéré comme le messie de l'Afrique. Dans le régime ghanéen, à l'époque où le décrit le Professeur Tixier, le chef de l'Etat est en même temps Président du Conseil National Exécutif et du Parti de la Convention du Peuple.

Ce parti de masse, ses adhérents regroupant plus du tiers de la population, est devenu parti unique « de droit » en 1964. Ses objectifs : indépendance nationale, unité du Ghana, développement économique et social, panafricanisme, en font un parti totalitaire. Ses rapports avec les pouvoirs publics en sont le témoignage : la prééminence sur leur gouvernement, il contrôle le mode de désignation et de l'activité des députés ; sur le plan local il a éliminé ou neutralisé les chefs traditionnels. Mais l'auteur fait remarquer que cette toute puissance du parti se traduit surtout par un renforcement des pouvoirs du Président. Le pouvoir, dans le Ghana de 1965, vient donc essentiellement d'en Haut. Mais l'auteur aurait pu étouffer son analyse de l'implantation du parti unique sur le plan local et de son audience réelle.

L'auteur se livre ensuite à une étude de l'idéologie dominante, panafricaniste, neutraliste, socialiste mais faisant tout de même appel aux investissements capitalistes étrangers. Il comptabilise enfin les réalisations du régime. On aurait ainsi ici un bilan plus synthétique et plus complet car susceptible de nous éclairer plus complètement sur les événements de février 1966. L'auteur fait d'abord apparaître des éléments positifs : naissance d'une conscience nationale, développement économique certain. Mais il fait aussi entrevoir les aspects négatifs du régime :

— la limitation sévère des libertés individuelles, notamment par l'adoption d'une loi sur la détention préventive permettant d'éliminer les opposants et par l'instauration d'un permis préalable de sortie du territoire ;

— le climat de crainte provoqué par l'élimination des opposants à l'extérieur et à l'intérieur du parti unique et par les pressions exercées sur les électeurs ;

— les difficultés économiques enfin, causées par la trop grande centralisation au plus haut niveau, et par la saignée opérée par les épurations parmi les élites. Comme le fait remarquer justement l'auteur, l'identification du chef de l'Etat avec la nation n'est pas sans danger ; étant présumé infaillible, il sera tenu pour responsable des échecs.

Cet ouvrage est surtout intéressant en ce qu'il fait un bilan du régime ghanéen, un an avant la prise du pouvoir par les militaires et l'éviction du Docteur NKRUMAH. Il constitue une étude lucide des

points faibles de ce régime ; mais il se contente trop souvent de poser les questions sans les approfondir. Il ne permet pas d'expliquer pleinement la chute si brusque d'un régime reposant sur un parti réputé fort et sur un chef prestigieux qui avait conduit son pays à l'indépendance.

C. B.

Selim ABOU : Le bilinguisme arabo-français au Liban. Essai d'anthropologie culturelle, Paris, P.U.F., 1962, 503 p.

L'arabisation intégrale de l'Education Nationale étant d'ores et déjà en cours de réalisation, un bilinguisme arabo-français de fait doit s'instaurer en Algérie à plus ou moins longue échéance. A ce titre, un livre comme « *le Bilinguisme Arabe-Français au Liban* », de Sélim ABOU est de très grande importance, non pas que l'on puisse comparer le bilinguisme libanais à celui de l'Algérie, mais parce que l'auteur est amené en se fondant sur son expérience nationale à traiter souvent du bilinguisme comme un phénomène non pas seulement circonscrit au Liban mais commun au Monde moderne. Dépassant leur sujet primitif, les réflexions de Sélim ABOU mettent en lumière un certain nombre de mythes qui combattent le bilinguisme sur la scène internationale. Or, d'un côté comme de l'autre, on ne pourra taxer l'auteur d'ignorance de la question ou de complaisance dans ses conclusions puisque Sélim ABOU est libanais de langue maternelle arabe et que le *Bilinguisme Arabe-Français au Liban*, est une thèse de Doctorat ès-lettres en Sorbonne. Néanmoins, malgré un souci constant d'objectivité, Sélim ABOU ne pouvait pas ne pas prendre parti et la citation de Montaigne mise en exergue à l'ouvrage - « un parler ouvert ouvre un autre parler et le tire hors comme fait le vin et l'amour » indique au lecteur, sans attendre, où iront les préférences de l'auteur dans cet « essai d'anthropologie culturelle ».

I — Ainsi, devant l'imprécision du terme de bilinguisme et les passions qu'il engendre, Sélim ABOU va dans son introduction exposer sa méthode d'étude, et définir ce qu'est le bilinguisme au moyen de trois critères abstraits, linguistique, psychologique, sociologique, qui, chacun selon sa spécificité, fourniront les matériaux de base nécessaires à l'approche du phénomène qu'ils donneront, après étude plus détaillée et vérification, les preuves de l'existence du bilinguisme en tant que l'un des fondements de la nation libanaise.

Tous d'abord, le bilinguisme est une réalité linguistique, une « mise en rapport globale du sujet individu ou groupe sous un aspect déterminé avec deux cultures qui se sont rencontrées ». Puis, le bilinguisme est réalité psychologique dans le sens où « le rapport de l'individu libanais à l'histoire culturelle de sa société n'est intelligible que comme la nécessité pour lui de se connaître tel qu'il est effectivement, en tant que membre d'une communauté et hériter d'une histoire,